

DEPARTEMENT
VOSGES
CANTON
LE VAL-d'AJOL
COMMUNE
LE VAL-d'AJOL

ARRÊTE n° 89 / 2025

OBJET :

**REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE CIRCULATION A L'OCCASION
DE TRAVAUX**

Le Maire du Val-d'Ajol,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-4,
- Vu le Code de la Route,
- Considérant les travaux de pose de fourreaux et chambres télécom route d'Outremont (VC9) et VC47 (secteur La Combelle et La Morte),

ARRÊTE:

ARTICLE 1° - A compter du lundi 14 avril 2025 jusqu'à la fin des travaux, la circulation de tous véhicules sera neutralisée au droit du chantier Route d'Outremont (VC9 entre Le Numéro 21 et le CR120) et VC47 (secteur La Combelle et La Morte). Le stationnement sera interdit au droit du chantier.

L'accès des riverains, SICOVAD et des véhicules de secours sera maintenu.
Ces prescriptions seront levées à l'avancement du chantier.

ARTICLE 2° - La signalisation nécessaire aux prescriptions du présent arrêté sera mise en place, entretenue et surveillée par l'entreprise SPIE CityNetworks, pour le compte de LOSANGE.

ARTICLE 3° - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Val-d'Ajol et Monsieur le Gardien de Police Municipale seront chargés de l'application des dispositions édictées par le présent arrêté.

ARTICLE 4° - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- . Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Val d'Ajol,
- . Monsieur le Gardien Principal de Police Municipale,
- . Monsieur le Chef des Services Techniques Municipaux,
- . Monsieur le Chef de Centre de Secours des Pompiers du Val d'Ajol,
- . Service départemental d'incendie et de secours des Vosges,
- . SICOVAD

LE VAL-D'AJOL, le 08 / 04 / 2025

Le Maire,



Thomas VINCENT



